



Tralkoxydime Technique

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION OU DE FORMULATION SEULEMENT

GARANTIE: Tralkoxydime

98,1% (Nominal)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 22413 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI TENIR

HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ



ATTENTION

POISON

CONTENU NET: vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

- Éviter l'ingestion, le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de poussières en suspension.
- Porter des vêtements de protection pour manipuler les contenants (chapeau, lunettes de sécurité, combinaison et bottes de travail).
- Pendant les activités nécessitant une exposition importante au tralkoxydime technique, porter également des gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter les symptômes et fournir un traitement de soutien tel qu'indiqué; aucun antidote spécifique n'est connu. Les symptômes sont probablement liés à la dépression du système nerveux central. Éviter les dépresseurs respiratoires, à moins d'indication spécifique. Après l'ingestion, les adsorbants comme le charbon activé peuvent être utiles.

Pour de plus grandes quantités, le lavage gastrique peut être efficace s'il est exécuté dans les 4 heures suivant l'ingestion. Toutefois, il faut bien évaluer la nécessité d'un lavage gastrique étant donné la faible toxicité aiguë de ce produit par la voie orale : il peut être préférable d'observer le patient et de n'utiliser que des mesures de soutien général.

Ce composé n'est pas particulièrement irritant et ne cause pas la sensibilisation.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans des contenants scellés dans un endroit sûr, sec et bien ventilé, à l'abri du gel, de la lumière directe du soleil et à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.

NE PAS contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter l'équipement de protection adéquat (décrit sous PRÉCAUTIONS) pendant les activités de décontamination.

Ramasser immédiatement les déversements secs, par succion, et éliminer les déchets conformément à la réglementation locale.

Laver les zones contaminées à l'eau froide et empêcher l'eau ainsi contaminée de s'écouler dans les drains de l'eau de surface.

DÉCONTAMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

CE PRODUIT NE DOIT SERVIR QU'À LA FABRIATION D'UN HERBICIDE HOMOLOGUÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.